

6000 PERPIGNAN

Concernant :	Dépôt effectué par :
Société Anonyme	Société Anonyme
SAINT GERMES AUGER ASSOCIES	SAINT GERMES AUGER ASSOCIES
70, avenue Guynemer	70, avenue Guynemer
66000 PERPIGNAN	66000 PERPIGNAN

Numéro RCS : PERPIGNAN B 714 200 235 <1719/71B00023>

Pièces déposées le 20/02/1998 Numéro : 980744

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL 30/08/1997
- AGREEMENT NOUVEL(S) ASSOCIE(S)
- NOMIN. MEMBRE CONS. SURVEILL.

BORDEREAU DE FRAIS

Total Exonéré Taxe.....	38.00	Total soumis à Tva.....	39.00!
Montant Tva.....	8.03	TOTAL T.T.C.....	85.03!

CECI N'EST PAS UNE FACTURE

Le Greffier,

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

**LE SCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE**

SOCIETE SAINT-GERMES AUGER ASSOCIES S.A.
Au capital de 1 000 000 F
Siège : 70, Avenue Guynemer
66000 PERPIGNAN
RCS PERPIGNAN N° 71 B 23

EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

EN DATE DU 30 AOUT 1997

**INTEGRATION DE VERONIQUE CHANCHOU EN QUALITE D'ASSOCIEE
ET DE MEMBRE DU DIRECTOIRE**

- 1- Par lettre du 28 juillet 1997, Véronique CHANCHOU, Expert-Comptable salariée cadre, a fait part, à la société, de son intention de levée d'option d'achat d'actions réservées, par la société, à ses salariés.
- 2- Cet option porte, dans l'immédiat, sur 50 actions ainsi que sur le solde des titres détenus par la société, soit 50 autres actions, avec effet du prochain exercice 1997/98.
- 3- Le Conseil de Surveillance se déclare satisfait de l'intégration, en qualité de nouvel associé Expert-Comptable de Véronique CHANCHOU.
- 4- Il approuve également la pertinence du dispositif mis en place par l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 1995 d'un plan d'option achat d'actions réservé aux salariés cadres non associés.
- 5- Le Conseil de Surveillance et le Directoire confirment leur accord pour une nouvelle application de ce dispositif d'acquisition, par la société, de 50 nouvelles actions, en remplacement de celles cédées à Véronique CHANCHOU.
- 6- Le Conseil de Surveillance désigne Véronique CHANCHOU, en qualité de troisième membre du Directoire, pour un mandat expirant à la même date que celui des deux autres membres, soit le 2 juin 2001.

Le contrat de travail et la rémunération de Véronique CHANCHOU sont confirmés.

Pour extrait conforme
Le Directoire



